

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 27 octobre 2025</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 15 octobre 2025 DATE D'AFFICHAGE : 16 octobre 2025</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 16 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
--	--

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 27 octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCault, Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Chantal LEYE), adjoints et Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Delphine JOFFRAUD, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Anne GROLEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absente excusée : Madame Chantal LEYE

Absentes : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Estelle HERVY

Pouvoir : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON

Madame Bernadette BROSSEAU a été élue secrétaire de séance.

RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement mettant l'accent sur la transparence et l'information des usagers et au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 définissant le contenu minimal du rapport annuel, il est proposé, par CAP Atlantique, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2024 sur la base du guide de mise en œuvre de l'ADEME.

Ce rapport, exposant des indicateurs techniques et financiers, contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public de collecte et d'élimination des déchets s'exécute.

Le rapport a été présenté à la commission Gestion des Services Urbains du 11 septembre 2025 et en conseil communautaire du 25 septembre 2025 qui l'ont approuvé.

Pièce jointe : rapport synthétique 2024

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de cette présentation.

Reçu au contrôle de légalité
le 28/10/2025
Publié ou notifié
le 29/10/2025
Le Maire,

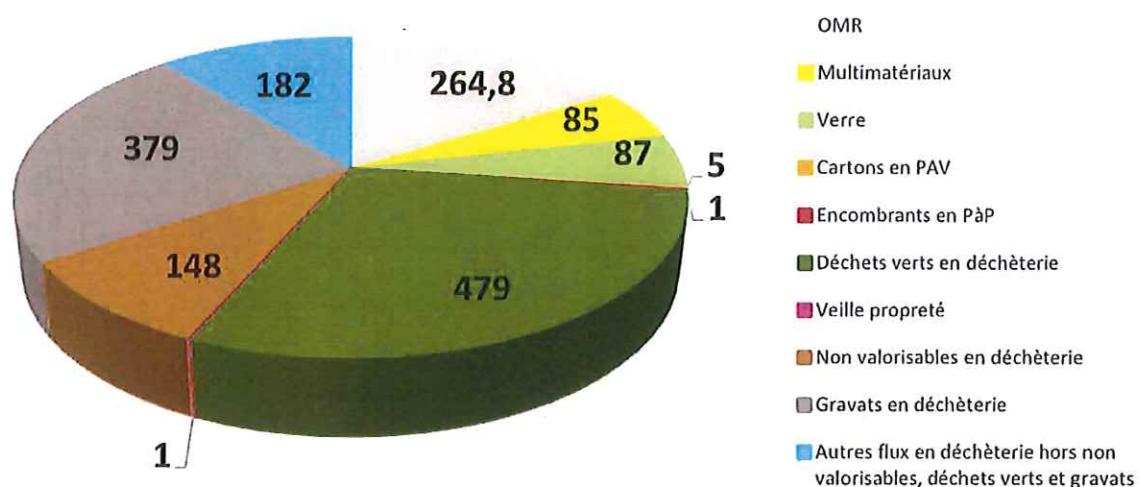
Jean-Pierre BERNARD
Maire



2024 EN QUELQUES CHIFFRES

TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX EN 2024 et évolution par rapport à 2023 et 2010	Tonnage 2024	Evolution depuis 2023	Evolution depuis 2010	Evolution cible PLPDMA de 2024 à 2031
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) (porte-à-porte et apport volontaire)	20 276	- 3,8%	- 27,5%	- 7%
Multi-matériaux = emballages et papiers (porte-à-porte et apport volontaire)	6 523	+ 2,5%	+ 50,6%	+ 8%
Verre (apport volontaire)	6 697	+ 0,2%	+ 35,5%	+ 21%
Carton (apport volontaire)	410	+ 13,9%	/	+ 7%
Encombrants (porte-à-porte)	76	- 10,7%	- 37,9%	/
Non valorisables = encombrants / tout-venants (déchèterie)	11 303	+ 4,6%	+ 69,6%	- 11%
Déchets verts (déchèterie et plateforme)	36 670	+ 14,2%	+ 88,7%	- 37%
Gravats (déchèterie)	28 989	+ 2,6%	+ 120,8%	- 31%
Autres flux (déchèterie)	13 920	+ 10,7%	+ 114,9%	- 2%
Veille propreté = dépôts sauvages aux abords des conteneurs d'apport volontaire	89	+ 9,9%	- 15,6%	/
TOTAL	124 953	+ 5,5%	+ 50,3%	- 19%

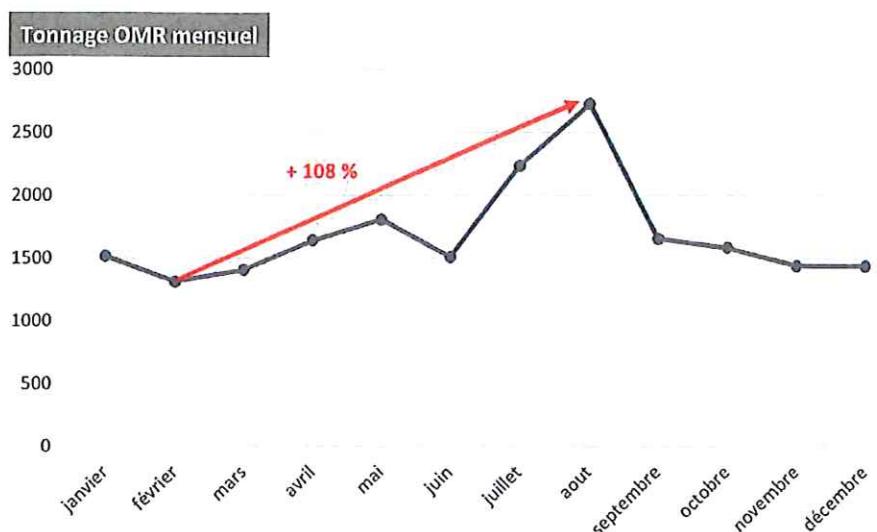
RATIO DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2024 EN KG/HAB. (SELON LA POPULATION MUNICIPALE INSEE DE 2021 VALABLE EN 2024)



Kg/hab.	OMR	Multi-matériaux	Verre	Cartons	Encombrants	Non valorisables	Déchets verts	Gravats	Autres flux	Veille propreté	TOTAL
2010	390	60	69	0	2	93	271	183	90	1	1 032
2021	298	85	91	4	1	149	432	358	188	1	1 609
2023	278	84	88	5	1	143	424	373	166	1	1 563
2024	265	85	88	5	1	148	479	379	182	1	1 632
Cible 2031	242	90	104	6	/	128	295	255	175	/	1 295

Une saisonnalité particulièrement impactante sur le territoire :

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collectées varie du simple au double entre le mois de février et celui d'août : 1 315 tonnes en février contre 2 729 tonnes en août, soit + 108%. Cet écart est moins prononcé qu'en 2023 et revient dans la moyenne des années précédentes.

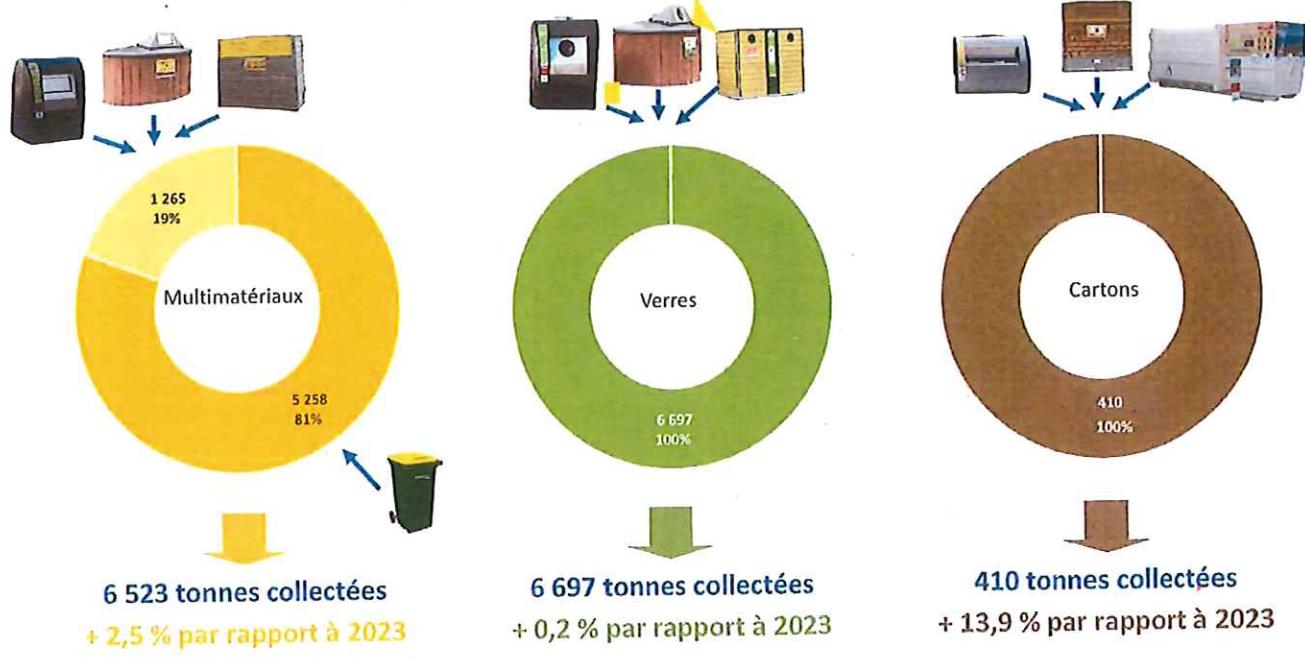


Le tableau ci-dessous permet de situer le territoire en matière de production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par habitant en fonction des moyennes départementale, régionale et nationale :

Moyennes des collectivités touristiques uniquement.		Agglo (2024)	Loire-Atlantique (2023)	Pays de Loire (2023)	France (2021)
Population INSEE	Kg OMR / hab.	264,8	271,4	266,1	390,1
	Ecart Agglo / autres collectivités		-2,4 %	-0,5 %	-32,1 %
Population DGF	Kg OMR / hab.	179,8	182,3	175,3	246,5 ⁽¹⁾
	Ecart Agglo / autres collectivités		-1,4 %	+ 2,6 %	-27,0 %

⁽¹⁾ Moyenne nationale tout type d'habitat selon la population INSEE

Ci-dessous la répartition des tonnages par flux selon le mode de collecte :



La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.)

Les déchets non triés et non recyclés sont potentiellement sources de pollution. C'est pourquoi, sur chaque tonne de déchets enfouis ou incinérés s'applique la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) perçue par l'Etat.

Cette taxe a été instituée par l'article 45 de la loi de finances de 1999, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2000 et dont le montant est révisé par l'Etat chaque année.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du montant de la TGAP en € HT par tonne pour l'enfouissement et l'incinération depuis 2019 avec une vision jusqu'en 2025 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Enfouissement	17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €
Incinération	3 €	3 €	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €

Evolution de la TGAP entre 2020 et 2024 : + 40 € / tonne enfouie
Tonnage enfouis en 2024 : 12 571 t d'OMR + 11 303 t de tout-venant
= un surcoût de TGAP de 954 960 € par rapport à 2020

Trier, quels impacts économiques ?

Collecte sélective = tri au domicile



13 630 tonnes triées

À 131,77 € TTC / tonne

Soit 11 228 325 € TTC

*Tonnage entrant à la station de transfert

Aucun tri au domicile = 100 % OMr



34 182 tonnes

À 458,95 € TTC / tonne

Soit 15 687 577 € TTC

Tri en déchèterie



65 634 tonnes triées

À 54,59 € TTC / tonne

Soit 6 462 630 € TTC

Aucun tri en déchèterie = 100 % tout venant



76 937 tonnes

À 254,77 € TTC / tonne

Soit 19 601 325 € TTC

Au cumul :

17 690 955 € TTC

35 288 902 € TTC